



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Réalisation de l'étude préalable
pour la révision du schéma départemental d'accueil
et d'habitat des gens du voyage
de la Charente-Maritime**

**Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République
17000 LA ROCHELLE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Réalisation d'une étude préalable à la révision du schéma d'accueil et d'hébergement des gens du voyage

I – Présentation générale

La mission confiée au prestataire consiste à la réalisation d'une étude préalable pour la révision du Schéma départemental des gens du voyage dans le département de la Charente-Maritime. Cette étude servira de base pour l'établissement du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. (2025-2031)

II – Contenu de la mission

L'étude doit conduire à la production d'un diagnostic territorialisé, comportant une évaluation des besoins en termes d'accueil et d'habitat et des propositions d'actions prospectives en matière de politiques publiques en faveur des gens du voyage.

Dans le cadre de la mission, le prestataire travaillera en étroite collaboration avec les membres du comité technique composé des services de l'État et des services du conseil départemental compétents.

Le prestataire sera également amené à rencontrer, interroger et travailler avec l'ensemble des acteurs départementaux impliqués dans la gestion de la politique d'accueil des gens du voyage. Il pourra ainsi, à toutes les étapes du processus, interroger l'ensemble des parties prenantes de la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Des restitutions écrites et l'organisation de temps de réunion collectifs seront proposés tout au long de la mission.

Cette mission se décomposera en deux étapes :

Étape 1 : Réalisation d'un diagnostic territorialisé et évaluation des besoins en termes d'accueil, d'habitat et d'accompagnement des gens du voyage

DURÉE DE TROIS MOIS

L'objectif de cette première phase est d'évaluer précisément la réalisation des différentes actions prescrites au précédent schéma départemental (portant sur la période 2018-2024) et de réaliser un diagnostic des difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre. Au terme de cette première phase, l'objectif est de disposer de connaissances sur la diversité des situations et des besoins des gens du voyage en Charente-Maritime en s'appuyant sur la pluralité des réponses locales existantes.

L'étude comportera un diagnostic territorialisé à plusieurs échelles : départementale, intercommunale et communale.

Plusieurs points devront être traités dans le diagnostic :

a – Réalisation de l'état des lieux des capacités d'accueil actuelles

Le prestataire devra recenser l'ensemble des modes d'accueil existants pour les gens du voyage ainsi que leur disponibilité et état :

– l'évaluation de la pertinence des aires d'accueil permanentes en place: descriptifs techniques, niveau d'équipements collectifs, niveau d'occupation, typologie de publics accueillis, flux par secteur géographique, modalités de gestion des aires, descriptif de leur état de fonctionnement, conformité des équipements au décret de 2019, mesures d'accompagnement social mises en place.

– l'évaluation de la pertinence des aires de grand passage en place : descriptifs techniques, niveau d'équipements collectifs, niveau d'occupation et périodes d'ouverture, flux par secteur géographique, typologie de publics accueillis, modalités de gestion des aires, descriptif de leur état de fonctionnement, conformité des équipements au décret de 2019.

– l'évaluation de la pertinence des terrains familiaux locatifs en place : descriptifs techniques, niveau d'équipements collectifs, niveau d'occupation, modalités de gestion des terrains, descriptif de leur état

de fonctionnement, conformité des équipements au décret de 2019, mesures d'accompagnement social mises en place.

– l'évaluation de la pertinence des aires de petit passage en place : descriptifs techniques, niveau d'équipements collectifs, niveau d'occupation, typologie de publics accueillis, modalités de gestion des terrains, périodes d'ouverture.

– le recensement des terrains privés aménagés (selon l'article L.444-1 du Code de l'urbanisme) ;

– le repérage des situations précaires d'habitat en dehors des aires permanentes d'accueil (propriétés en antagonisme avec les règles d'urbanisme, ménages sans droit ni titre (stationnements illicites), ménages potentiellement en itinérance contrainte ou subie...)

Concernant les équipements publics d'accueil recensés, le prestataire constituera des fiches « état des lieux » pour chaque équipement, comprenant la capacité d'accueil de l'équipement, son taux d'occupation, les modalités de tarification, les temps de fermeture, les stationnements illicites éventuels subis, les procédures engagées, les dégradations éventuelles subies...

Afin de réaliser ce diagnostic, le prestataire veillera à rencontrer chaque EPCI ou commune gestionnaire d'un équipement d'accueil et d'habitat.

La réalisation d'une cartographie des lieux de stationnement sera également appréciée.

b – Réalisation de l'état des lieux des besoins d'accueil et d'habitat sur le territoire

Par la réalisation d'entretiens avec les familles de gens du voyage présentes, leurs représentants et les médiateurs gens du voyage du territoire et par l'analyse des stationnements le prestataire réalisera :

– une évaluation précise des besoins en accueil et en habitat non pourvus sur le territoire de la Charente-Maritime ;

– une évaluation précise du phénomène de sédentarisation : nombre de familles concernées, solutions d'habitat recherchées, causes de la sédentarisation, localisation des terrains recherchés, freins identifiés pour l'installation, besoins d'accompagnement identifiés ;

– une étude des flux de circulation et pôles d'attraction territoriaux.

c – Réalisation de l'état des lieux des besoins d'accompagnement des citoyens itinérants français

Par la réalisation d'entretiens avec les familles de gens du voyage et des différents organismes accompagnateurs, le prestataire réalisera une évaluation globale sur les thématiques suivantes :

– accès aux droits et à la santé

– scolarisation

– accompagnement social

– insertion professionnelle

d – Analyse de la mise en œuvre du dernier schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Le prestataire réalisera une analyse de la mise en œuvre du dernier schéma (évaluation du fonctionnement des instances de suivi et de pilotage, points positifs ou de blocage, pistes d'amélioration quant à la gouvernance...).

L'étape 1 comprendra au moins, outre les études, entretiens et rencontres sur le terrain :

– une réunion de lancement avec la maîtrise d'ouvrage et le comité technique (services de l'État et du Conseil départemental)

– l'organisation, en lien avec les membres du comité technique, d'ateliers thématiques sur les différents axes de travaux identifiés par le schéma départemental.

– une réunion de clôture de cette 1^{re} phase avec la présentation des différents éléments de diagnostics attendus avec la maîtrise d'ouvrage et le comité technique

- Une réunion de présentation des résultats du diagnostic aux partenaires mobilisés et à la commission consultative suivie d'un temps d'échanges et de concertation sous forme d'ateliers thématiques pour réfléchir aux prochaines préconisations

Toutes les réunions et/ou contacts pourront être organisés en présentiel et/ou visioconférence.

Le prestataire rédigera les compte-rendu et/ou les relevés de conclusion des différentes réunions ainsi qu'un document synthétisant l'ensemble du travail de l'étape 1.

Étape 2 : Élaboration de préconisations d'actions adaptées au territoire en lien avec l'évaluation réalisée en amont

DURÉE DE TROIS MOIS

Au regard des besoins identifiés et des pistes de solutions esquissées lors des ateliers, l'étude devra analyser les compléments, ajustements et aménagements nécessaires à apporter aux équipements et dispositifs actuels **afin d'améliorer l'accueil, l'habitat et l'accompagnement des gens du voyage.**

Il s'agira pour cela de :

- formaliser une programmation d'actions territorialisée en termes d'accueil et d'habitat conformément aux constats du diagnostic et aux prescriptions issues de l'évaluation des besoins (définition des formes, capacités prévisionnelles et modes de gestion des lieux d'accueil préconisés) ;
- formuler des préconisations pour l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage (santé, éducation, travail...)
- identifier les outils et les leviers pour favoriser la mise en œuvre, le suivi et l'animation du Schéma ;
- formuler des préconisations pour régulariser certaines situations d'occupation illicites ou difficultés sociales rencontrées par les gens du voyage.

L'étape 2 comprendra au moins, outre les études et les rencontres sur le terrain :

- une réunion avec la maîtrise d'ouvrage et le comité technique pour faire un premier bilan de la mission (présentation des préconisations) et lancer la seconde phase de l'étude
- la participation à la Commission Départementale Consultative pour présenter les résultats définitifs de la mission

Le prestataire rédigera les compte-rendu et/ou relevés de conclusion des différentes réunions.

Le prestataire est chargé dans cette phase de proposer un projet de schéma actualisé au comité technique. Il proposera également différents supports synthétiques (présentation power point, synthèse, documents de communication) pour présenter la démarche de révision et les différentes préconisations issues du travail du cabinet.

Le cabinet proposera un calendrier de réalisation, en prenant en compte que la révision dudit schéma devra être réalisé au plus tard avant le 1^{er} juillet 2024.